

### **Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 24 novembre 2021 à 19 h  
par vidéoconférence**

---

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur François Limoges, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn Pausé, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Madame Ericka Alneus, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Josefina Blanco, Conseillère du district de Saint-Édouard  
Madame Dominique Ollivier, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

#### **AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée  
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

\_\_\_\_\_  
Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.  
\_\_\_\_\_

#### **CA21 26 0228**

#### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 24 novembre 2021**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 24 novembre 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**CA21 26 0229**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Point d'information des conseillers**

Le point d'information des conseiller débute à 19 h et se termine à 19 h 14.

Sur proposition de François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

La séance est suspendue à 19 h 14.

La séance reprend à 19 h 24.

---

**10.04 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 24 et prend fin à 19 h 52.

**CA21 26 0233**

**Motion des arrondissements en appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public**

Attendu que, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

*La Ville de Montréal :*

- 1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cœur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;
- 2- reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;
- 3- reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;
- 4- s'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1<sup>re</sup> Politique montréalaise du loisir public.

*Attendu que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);*

*Attendu que, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :*

- a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;*
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;*
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;*

*Attendu que, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10<sup>e</sup> congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;*

*Attendu que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;*

*Attendu que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;*

*Attendu que tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;*

*Attendu que, selon l'AQLM («Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi (...) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;*

*Attendu que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;*

*Attendu qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;*

*Attendu que le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;*

*Attendu que selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;*

*Attendu qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (article 141), « le conseil d'arrondissement est [...] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;*

Il est proposé par Jocelyn PAUZÉ

appuyé par François LIMOGES

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021, reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

15.01

---

**CA21 26 0234**

**Prendre acte du désistement de l'organisme et annuler l'approbation du projet d'entente de contribution financière avec les « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour la réalisation d'un projet d'occupation de milieu hivernal dans le parc Joseph-Paré à l'hiver 2021-2022 (résolution CA21 26 0201) - Approuver une entente avec « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour le transfert du projet - Octroyer une contribution financière de 20 291 \$ à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De prendre acte du désistement des « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » à leur demande de soutien au projet d'occupation hivernale de milieu au parc Joseph-Paré;

D'annuler le projet d'entente prévu entre les « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et la Ville de Montréal, adopté par la résolution CA21 26 0201 le 7 septembre 2021, pour le projet d'occupation hivernale de milieu 2021-2022 au parc Joseph-Paré;

D'approuver l'entente avec l'organisme « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » afin de le soutenir dans la réalisation du projet d'occupation hivernale de milieu au parc Joseph-Paré, pour la période du 11 décembre 2021 au 7 avril 2022;

D'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 20 291 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement. La contribution financière sera versée selon les modalités prévues à l'entente jointe au présent dossier décisionnel;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente avec contribution financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1217150005

---

**CA21 26 0235**

**Approuver une entente avec l'organisme « Sports Montréal inc. » pour la réalisation du projet d'occupation de milieu hivernal au féminin au parc Beaubien - Octroyer une contribution financière pour un montant total de 39 993 \$ - Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 29 993 \$ et une dépense au montant de 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement 2021 - RPPL21-11082-GG**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver l'entente avec l'organisme « Sports Montréal inc. » afin de les soutenir dans la réalisation du projet d'occupation de milieu hivernal 2021-2022 au féminin au parc Beaubien;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'octroyer à cette fin une contribution financière totalisant 39 993 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, dont 10 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement 2021 et 29 993 \$ en provenance du virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers. Ladite contribution financière sera versée selon les modalités prévues à l'entente jointe au dossier décisionnel et répartie comme suit :

Organisme	Parc	Premier versement	Deuxième et dernier versement	Contribution totale
Sports Montréal inc.	Beaubien	34 993 \$	5 000 \$	39 993 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1217150006

---

#### CA21 26 0236

**Approuver une entente avec l'organisme « Baseball du Grand Rosemont » pour la réalisation du projet d'achat d'équipement suivant la fusion - Octroyer une contribution financière totalisant 60 000 \$ à même le compte de surplus de gestion affecté - divers - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affectée - divers de 60 000 \$ (RPPL21-11083-GG)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver une entente avec l'organisme « Baseball du Grand Rosemont » afin de les soutenir dans la réalisation du projet d'achat d'équipements dans le cadre de la fusion des associations de baseball mineur de l'arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 60 000 \$ pour le soutien à la création de l'organisme « Baseball du Grand Rosemont » à même le compte de surplus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affectée - divers de 60 000 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1217050002

---

#### CA21 26 0237

**Annuler l'appel d'offres public RPPV21-02021-OP lancé en vue de l'octroi d'un contrat pour un projet d'aménagement de huit ruelles vertes et de deux jardins de rue**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public RPPV21-02021-OP lancé en vue de l'octroi d'un contrat pour le projet d'aménagement de huit ruelles vertes et deux jardins de rue.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1217911001

---

**CA21 26 0238**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 juillet 2021 au 29 octobre 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2021 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 juillet 2021 au 29 octobre 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2021, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1210717007

---

**CA21 26 0239**

**Autoriser des dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal ou par la Commission des services électriques (CSE), et ce, selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2022, et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2022-2031, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser des dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal ou par la Commission des services électriques (CSE), et ce, selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2022, et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2022-2031, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1210717010

---

**CA21 26 0240**

**Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 3 795 031 du cadastre du Québec, au coin des rues Chambord et des Carrières**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques afin d'intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 3 795 031 du cadastre du Québec, au coin des rues Chambord et des Carrières.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218332009

---

**CA21 26 0241**

**Autoriser le prolongement de la période de financement des dépenses au surplus de déneigement pour les opérations de déblaiement et d'épandage sur les voies cyclables pour l'hiver 2021-2022**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser le prolongement de la période de financement des dépenses au surplus de déneigement pour les opérations de déblaiement et d'épandage sur les voies cyclables pour la période de janvier à avril 2022 de la saison de 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1200674005

---

**CA21 26 0242**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation »**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 346 795 \$, et imposant, aux membres de la SDC Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, pour un montant de 166 504 \$.

40.01 1217624008

---

**CA21 26 0243**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation »**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 950 000 \$, et imposant, aux membres de la SIDAC Plaza St-Hubert, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, pour un montant de 750 000 \$.

40.02 1217624009

---

**CA21 26 0244**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation »**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 544 300 \$, et imposant, aux membres de la SIDAC Promenade Masson, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, pour un montant de 319 500 \$.

40.03 1217624010

---

**CA21 26 0245**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2022) »**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2022) », et dépose un projet de règlement.

40.04 1215017004

---

**CA21 26 0246**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) »**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) », et dépose un projet de règlement.

40.05 1215017003

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 04.

---

François LIMOGES  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2021.